

Informations concernant IBS6

N° d'abonnement Isabel : 5-

Coordonnées pour une personne physique⁽¹⁾

Nom
Prénom
Homme Femme
Fonction
(ci-après dénommé(e) le "Client")

Numéro d'enregistrement de la société ou numéro de TVA
Registre TVA Assujetti à la TVA Non assujetti à la TVA
Siège social
Rue
Numéro Boîte
Code postal Ville
Pays

Coordonnées pour une société⁽¹⁾

Nom de la société
Forme juridique
Représentée par
Fonction
(ci-après dénommé(e) le "Client")

Personne de contact

Nom
Fonction
Langue Néerlandais Français Anglais Allemand
Téléphone Téléphone mobile
Adresse e-mail

Données de l'utilisateur

Nom et Prénom du/des Utilisateur(s) pour qui Beobank doit être ajoutée :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

User id :

5- - -

5- - -

5- - -

5- - -

5- - -

N° de comptes Beobank

N° de comptes à ajouter :

BE-

BE-

BE-

BE-

BE-

Veillez joindre à la demande les pouvoirs de signature à donner à chaque utilisateur « personnes physiques ».

À compléter par le Client

Fait le / /

Signature d'une personne légalement autorisée.

Signé par

À compléter par la Banque

Fait le / /

Signé par

Mentions légales

Article 1.

Le Client soumet par la présente une demande, dans le cadre de ses activités professionnelles, pour s'abonner et bénéficier des produits et services d'Isabel 6 tels que décrits dans les Conditions Générales applicables aux Produits Isabel (ci-après les « Produits Isabel »). Isabel 6 est fourni par :

Isabel N.V./S.A., dont le siège social est établi 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Impératrice 13-15, inscrite au RPM de Bruxelles sous le numéro BE 0455.530.509, dénommée ci-après « Isabel ».

Le Client complétera et signera dûment le présent document (« Demande d'Abonnement ») et l'enverra à l'une des autorités d'enregistrement d'Isabel (les « Autorités d'Enregistrement » ou « Banque(s) »). Le terme Autorités d'Enregistrement (« AE ») est défini dans la « Certificate Policy » d'Isabel. La liste des AE autorisées est publiée sur le site Internet d'Isabel www.isabel.be/conditions.

Article 2.

Contrairement aux Conditions Générales, les Clients IBS5 existants qui s'abonnent par la présente à Isabel 6 seront facturés pour l'utilisation d'Isabel 6 conformément aux principes suivants :

- (a) l'utilisation d'Isabel 6 sera facturée au Client à partir du quatrième (4e) mois suivant le mois de la Confirmation de Commande et sous réserve que le Client ait activé au minimum une carte d'utilisateur. Les factures seront transmises mensuellement au Client pour l'utilisation d'Isabel du mois qui précède. Cela implique que le Client recevra la première facture pour son utilisation d'Isabel 6 le cinquième (5e) mois suivant le mois d'envoi de la Confirmation de Commande. Jusqu'au moment où le Client résilie son abonnement IBS5, tant IBS5 qu'Isabel 6 seront facturés au Client de façon cumulative.
- (b) les factures pour IBS5 seront transmises au Client par le biais des canaux existants (c.-à-d. par le biais du module de facturation électronique IBS5 ou sur papier). Dans le cas où les factures IBS5 sont transmises au Client par le biais du module de facturation électronique IBS5, les factures concernant Isabel 6 seront disponibles par le biais de Zoomit Isabel 6. Dans le cas où les factures IBS5 sont envoyées au client sur papier, les factures Isabel 6 seront également envoyées au Client sur papier.
- (c) les cartes utilisateurs pour les utilisateurs qui sont inclus dans la configuration initiale d'Isabel 6, conformément à la présente demande d'abonnement, sont gratuites et ne seront pas facturées au Client.

Article 3.

En signant la Demande d'Abonnement, le Client déclare avoir reçu, lu et approuvé les documents suivants reçus par le biais de la (des) Banque(s) et/ou par le biais du site Internet www.isabel.eu/conditions :

- les Conditions Générales applicables aux Produits Isabel (« Conditions Générales »). Les définitions des Conditions Générales concernant les Produits s'appliquent également à cette Demande d'Abonnement ;
- les Conditions Particulières applicables à Isabel 6 ;
- la configuration technique nécessaire à l'installation et au raccordement du système du Client au réseau Isabel ;
- les « Certificate Policies » et la « Certification Practice Statement » d'Isabel (dénommés ci-après conjointement « CPS ») ;
- la liste des tarifs.

Les documents mentionnés ci-dessus régiront conjointement le rapport entre Isabel et le Client en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des Produits Isabel à partir de la date d'entrée en vigueur.

En cas de conflit ou d'incohérence entre ces documents, la priorité sera définie conformément à la liste ci-dessous. Le document occupant la tête de la liste sera prioritaire sauf si le contexte en décide autrement :

- la Demande d'Abonnement ;
- les CPS ;
- les Conditions particulières applicables à Isabel 6 ;
- les Conditions Générales ;
- la liste des tarifs ;
- la configuration.